

Politique développement durable de la direction

Depuis près de 50 ans le Centre de plein air du Chambon développe des accueils de publics autour d'un projet qui consiste à :

- appréhender le milieu naturel par la pratique des sports de nature.
- recréer par ces pratiques les conditions d'un « mieux » vivre ensemble dans et hors l'activité (dépassement de soi, entraide, respect, convivialité...)
- mettre en œuvre les conditions de transfert au quotidien de ces nouvelles relations à soi, aux autres et à l'environnement.

En 2007, la structure a précisé son projet d'établissement et a fait du développement durable son fil conducteur.

En 2008, puis en 2012, le cabinet d'audit Géonat a établi une cotation de la structure ainsi qu'une série de préconisations en matière de développement durable en s'appuyant sur le guide AFNOR SD 21000.

Organisé en Etablissement Public Administratif depuis 2010, le Chambon a placé « Renforcer le positionnement Développement Durable du Centre » comme la première de ses 21 Orientations stratégiques pour la période 2012/2016.

A travers des actions concrètes, le Chambon est un acteur qui s'engage pour une limitation de ses consommations énergétiques et l'utilisation d'énergies renouvelables.

Le Chambon agit également au quotidien pour limiter sa consommation d'eau et sa production de déchets.

Les produits nettoyants utilisés et les pratiques de gestion des espaces verts sont respectueux de l'environnement.

L'ensemble des publics accueillis est sensibilisé au développement durable à la fois par une communication dédiée mais aussi par une démarche volontariste d'éducation à l'environnement qui s'appuie sur des preuves concrètes et visibles.

Parce que notre génération d'éducateurs et d'enseignants se doit d'assumer la responsabilité historique de préparer les générations futures à résoudre des problématiques environnementales dont l'enjeu majeur consistera pour la première fois dans l'histoire de l'humanité à trouver les clefs de sa survie sur Terre.

Parce que les enfants sont les meilleurs prescripteurs du présent et seront les acteurs de demain.

Parce qu'il est plus facile d'inculquer de bonnes pratiques que d'en corriger de mauvaises.

Parce qu'il y a urgence à modifier nos comportements et que changer prend du temps.

Parce que la preuve concrète vaut mieux que toutes les belles déclarations d'intention.

Parce que le Chambon, par son projet, ses actions concrètes et les valeurs qu'il porte se positionne comme un militant naturel et sportif du développement durable.

Nous souhaitons partager avec tous nos usagers nos questionnements, nos expériences et nos certitudes afin de faire du Chambon un laboratoire, un lieu d'expérimentations du développement durable en action.

Venir au Chambon, c'est, le temps d'un séjour en Charente, se nourrir d'une utopie, découvrir quelques bonnes pratiques transférables dans votre quotidien, faire une « pause durable » de mieux vivre ensemble, dans le respect de soi, des autres et de l'environnement.

« Nous n'héritons pas la Terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants. » Antoine de Saint-Exupéry

Etablissement Public Administratif Le Chambon
Centre de Plein Air de la Charente

16220 Eymouthiers

CONSIGNES

→ **Toute modification** concernant le séjour réservé ou/et toute demande particulière doit être faite(s) au secrétariat de l'administration.

→ **Attention à respecter et à faire respecter :**

les horaires de repas et d'activités, l'alimentation, le matériel confié, les autres usagers, les lieux de vie (hébergement, abords du centre, site de pratique, ...).

→ **Amener votre trousse à pharmacie.**

L'HEBERGEMENT

- * Prendre et ramener vos clés à l'accueil.
- * Assurer la surveillance des élèves lors des temps libres (différents bâtiments et propriété).
- * A votre départ, passer le balai, vider les poubelles et plier les couvertures des chambres.
- * Prendre connaissance des consignes de sécurité affichées dans les locaux.
- * Répartir les chambres à prendre en charge entre les adultes en cas de besoin d'évacuation.

LA RESTAURATION

- * Mettre en place les groupes de service pour les différents repas.
- * Assurer la surveillance des élèves lors des repas.
- * Signer la fiche comptabilisant le nombre de personnes à chaque repas.

LES ACTIVITES

- * Prévoir une gourde ou une petite bouteille d'eau pour chaque personne.
- * Vérifier que les tenues vestimentaires soient adaptées à l'activité pratiquée et aux conditions météorologiques (CF tableau joint au verso).
- * Composer des groupes d'activités de plein air de 10 élèves maximum et d'un adulte.

Attention :

- * Présence obligatoire d'un adulte dans les bus.
- * Présence obligatoire d'un adulte lors des pique-niques.
- * En cas d'activités à la journée avec pique-nique, les horaires de pratique sont :
9h00 à 16h00 (avec environ 1 heure de coupure pour le repas).
- * Les personnes blessées ou dispensées de sport ne peuvent pas venir en activités de pleine nature et devront être prises en charge par les adultes accompagnateurs.